



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 janvier 2025

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Excusés : Mme CHICARD Christelle / Mr LARGE Cyril / Mr MOREL Cédric

Pouvoir :

Mme CHICARD Christelle donne pouvoir à Mr Nicolas FAVRICHON

Mr LARGE Cyril donne pouvoir à Mr Bruno PIQUET

Mr Cédric MOREL donne pouvoir à Mme Aurélia DUMAS

Secrétaire de séance : Bruno PIQUET

Date de Convocation : 16 janvier 2025

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2025 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Retour sur les vœux 2025

Les élus ont eu de bons retours de la soirée des vœux.

Certains élus regrettent l'absence des artisans, agriculteurs et commerçants.

2/ Accord du Conseil Municipal pour signature compromis achat des salles de l'association paroissiale

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'intérêt de racheter les parcelles AI 600, 603 et 215, appartenant à l'association diocésaine de Lyon, domiciliée 7 place saint Irénée – LYON 5, d'une superficie de 198 m² (loi Carrez 123.81 m²), pour permettre d'aménager des salles d'archives et de réunions.

Le prix d'achat est de 33 000 € (frais d'acquisition compris).

Le prix d'achat comprend les frais de géomètre permettant la division en volume des parcelles citées en indivision entre l'association diocésaine et les familles NOTIN – DE PREMONVILLE - THORRIGNAC.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour :14 Contre : 0 Abstention : 0

Accepte l'achat des parcelles AI 600, 603 et 215 au prix de 33 000 euros (frais d'acquisition compris) à l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LYON.

3/ Association des Fins Gourmets des Milottiers

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, le chèque de la part de l'association des fins gourmets Milottiers d'un montant de 1500 € en faveur du CCAS.

4/ Délibération concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'intérêt de prendre une délibération concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la délibération concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

5/ Délibération concernant la ligne de préfinancement CACE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire concernant le financement des besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Villechenève décide de renouveler, auprès de la Caisse régionale de crédit agricole mutuelle centre-est, une ligne de trésorerie d'un montant de 75 000 euros.

6/ Projet de Baignade HURONGUES : Avis consultatif du Conseil Municipal

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais dispose d'une offre touristique principalement orientée vers les sports et loisirs de plein air tels que la randonnée et le VTT. Ce sont des activités de passage réparties sur le territoire en fonction des singularités topographiques et paysagères.

Mais il n'existe pas à ce jour d'aire de loisirs bénéficiant d'infrastructures permettant d'accueillir un public nombreux et d'offrir un service touristique.

Ce constat fait par le Schéma de Cohérence Territoriale évoque aussi l'opportunité d'un espace de baignade extérieure qui n'existe pas à ce jour dans les Monts du Lyonnais et dans sa proche périphérie.

Le président de la CC-MDL souhaiterait créer 2 bassins de baignade naturelle avec système de traitement de l'eau, en intégrant une piscine flottante dans le lac de Hurongues, d'une superficie de plus de 400m² de baignade.

La baignade serait autorisée 2.5 mois par an au maximum.

Coût du projet : 3 850 928 € euros.

La piscine devrait coûter environ 170 000 € par an pour 2 mois ½ de fonctionnement pour entretien et maintenance.

Mr le Maire demande aux membres du conseil de voter pour donner un Avis consultatif :

Le conseil municipal est-il pour ou contre le projet de baignade d'Hurongues :

Votants : 14 Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 14

7/ Point sur le restaurant scolaire : AO lots travaux, agenda, accessibilité.

Le Permis est en cours d'instruction au service urbanisme de la CC-MDL.

En attente de l'accord du permis de construire pour pouvoir lancer les appels d'offre.

Le délai de recours des tiers est de 3 mois après réception du PC.

8/ PLU suite

Prochaine réunion le samedi matin 22 mars à 08h30 en mairie.

9/ Voirie 2025 : travaux envisagés

Un rendez-vous est fixé vendredi 24 janvier avec Mr Virieux concernant sa demande de cession de 2 chemins ruraux qui bordent son terrain.

Concernant la réfection de la voirie communale : cette année, la réfection aura lieu sur le Chemin de chez Georges pour un coût total de 62 000 €.

10/ Point sur les locaux espace Burie + ancien musée

Mme Fortunato a décidé d'arrêter son activité et libère donc son local à partir du mois de février.

Mme Farge loue le bâtiment situé au numéro 98 de la Grande Rue pour y proposer une activité de commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé et retouche.

- Travaux de remise en état et de réfection de la vitrine : coût 933 € HT
- Des travaux d'isolation phonique sont en cours d'étude pour l'espace Burie. Devis estimé à 3159 € HT
- Réfection d'une devanture au 107 Grande Rue pour un montant de 425 € HT.
- Remplacement de fenêtres de la petite boutique pour un coût de 2615 € HT

8/ Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

- 20 FEVRIER à 20h
 - 20 MARS à 19h00
 - 17 AVRIL à 20h
- Pas de CM au mois de MAI
- 19 JUIN à 20h
 - 17 JUILLET à 20h

Réunion finance le 05 mars à 18h30

9/ Questions diverses

- Demande d'une subvention exceptionnelle de la part du Collège des montagnes du matin de Panissières pour un voyage scolaire. Un complément d'informations est souhaité.
- Demande de la part du Comité des fêtes : sachant qu'ils prêtent le matériel à beaucoup d'associations, ils aimeraient pouvoir bénéficier de la gratuité de la salle polyvalente lors des manifestations. La décision sera prise lors du prochain conseil.
En amont, un bilan récapitulatif sera réalisé pour connaître ce que chaque association paye annuellement pour la location de la salle polyvalente.
- Bilan tracteur : monsieur le Maire a reçu le mémoire de l'avocat. Des corrections ont été apportées et des documents justificatifs ont été envoyés. Après l'intégration des modifications, le mémoire sera envoyé au tribunal.
- ATSEM : départ de Mme Rotagnon au 31 août 2025. Une réunion sera organisée avec Mme la directrice de l'école pour faire un point.
- Bâtisse de Mr Cornillac. Mr Cornillac a déposé un CU b) pour prendre des renseignements sur une possible réhabilitation.
- Co-voiturage : l'organisatrice du co-voiturage souhaite organiser un petit temps convivial pour la mise en route du co-voiturage.
- SUEZ compteur connecté : dans le cadre du déploiement des compteurs d'eau connectés, la campagne d'équipement va débuter prochainement. Le déploiement concernant les bâtiments communaux sera effectué le 12 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 30/01/2025

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance